

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE MAI 2017 tenue le 1^{er} mai 2017
au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Patrice Tondreau

Marie Tanguay

Mario Cantin

Alexandre Guay

Éric Guillemette

Absence motivée : Josée Audet

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL
4. GESTION FINANCIÈRE
 - 4.1 COMPTES À PAYER
 - 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'AVRIL
 - 4.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T1
5. RÉGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 PROJET D'AUDIT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS EN EAU (E17-005)
 - 5.2 PROJET EN RÉGIE DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V17-002)
 - 5.3 PLANS MONTRANT DU TERRAIN DES LOISIRS ET DU GARAGE MUNICIPAL
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, NOUVELLE RÉSIDENCE, 186, BOUL. BLAIS OUEST (D16-215)
 - 6.2 DÉROGATION MINEURE, STATIONNEMENT, 32, RUE GÉRARD TANGUAY (D16-038)
 - 6.3 DÉROGATION MINEURE, REMISE AGRICOLE, 114, BOUL. BLAIS EST (D17-005)
 - 6.4 CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE ET D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN MARGE AVANT, 49, RUE DE L'ANSE (D16-221)
 - 6.5 PROJET DE LOTISSEMENT, 105, RUE PASCAL-MERCIER (D16-213)
 - 6.6 GALERIE COUVERTE, 392, BOUL. BLAIS OUEST (D17-065)
7. AUTORISATIONS
 - 7.1 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS
 - 7.2 MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE MADAME ISABELLE MERCIER
 - 7.3 APPROBATION DES AUGMENTATIONS SALARIALES POUR 2017
8. AUTRE
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 13^E ÉDITION DU DÉFI DE NATATION DE BERTHIER-SUR-MER
 - 9.2 DEMANDE DE COMMANDITE, ON PÉDALE POUR LE 1000 KM DU GDPL 2017
 - 9.3 DROIT DE PASSAGE DU GRAND TOUR DESJARDINS 2017
 - 9.4 DROIT DE PASSAGE LA TOURNÉE DES VAINQUEURS 2017
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Éric Guillemette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-066

4. GESTION FINANCIÈRE

2017-067

4.1 COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PAYER les comptes suivants :

<u>Fournisseurs</u>	<u>détails</u>		<u>montant</u>
Hydro-Québec	éclairage des rues	1 809.94	
	station pompage Peupliers	1 660.95	3 470.89
Visa Desjardins	permis boisson		87.00
Bureautique Côte-Sud inc.	fournitures de bureau		172.44
Telus	téléphone poste incendie		99.77
MRC de Montmagny	guide TCA	2 309.00	
	collecte sélective mars	993.98	3 302.98
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie		398.02
Receveur général du Canada	DAS avril 2017		1 316.88
Revenu Québec	DAS avril 2017		3 535.00
CARRA	avril		732.98
Xerox	photocopieur	2 897.37	
	Fournitures de bureau	432.72	3 330.09
Municipalité de St-Vallier	formation auto sauvetage		127.50
Postes Canada	envoi journal avril		187.67
JRM	fossé Pascal-Mercier		822.07
Réseau Biblio	gestion accès informatique		675.91
Jacques Caron inc.	réception municipale		359.15
Propage GRG	poste incendie		192.45
Pagenet	pagettes service incendie		138.48
Groupe Ultima inc.	renouvellement assurances		33 850.00
Transport Adapté Vieux Quai	mars	244.85	
	avril	166.22	411.07
Arrêt Stop	essence		267.42
Régie gestion mat. Rés. Mauricie	mars 2017		4 113.49
Proludik inc.	dépôt Olympic		1 440.00
Groupe Environex	eaux usées	206.96	
	eau potable	91.98	298.94
Service et Entretien DanielRoss	1 ^{er} versement tondage		1 188.07
Marc-André Paré	consultant RH		479.06
H2O EnvirO inc.	inspection conduite		2 023.56
Gaudreau Environnement inc.	contrat vidange mars		6 014.69
Yannick Savard	mise en plan		457.50
Banque Nationale	remb. intérêts		5 091.10
Sylvie Lemire	2 ^e versement		250.00
ABA Construction	rép. toiture loisirs et piscine		776.08
Hydro-Québec	usine traitement eau potable		2 205.29
Commerçants de la Chaudière	transport		16.84
Jonathan Blouin	frais déplacement pour réunions		178.02
Service incendie	mars 2017	1 190.85	
	avril 2017	737.13	1 927.97
Visa Desjardins	Bureau en gros	105.67	
	logiciel evernote	46.99	
	produits eau potable	930.01	1 082.67

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 81 021.05 \$

Martin Turgeon

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'AVRIL

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 1 mai 2017.

2017-068

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

ADOPTÉE

4.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T1

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du Code municipal de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

2017-069

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 PROJET D'AUDIT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS EN EAU (E17-005)

Dans le but d'assurer la pérennité de nos installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées, nous procéderons à un audit technique de nos infrastructures.

Un avis technique et des recommandations seront émis par la firme retenue.

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Michel Cossette a participé à la conception de l'usine de traitement de Berthier au début des années 2000 et qu'il a une excellente connaissance de nos installations;

CONSIDÉRANT la croissance de la population et le caractère essentiel de ces infrastructures au bien-être de la communauté.

CONSIDÉRANT que le projet sera financé par l'enveloppe budgétaire du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

2017-070

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE MANDATER la firme Allen et l'ingénieur Michel Cossette à procéder à l'audit technique de nos installations en eau au montant de 19 250 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

5.2 PROJET EN RÉGIE DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V17-002)

Afin d'octroyer un contrat pour le nivellement des chemins, la réfection des terrains touchés par le bris d'aqueduc du 23 avril dernier, le rapiéçage manuel de trous et certains autres travaux mineurs de réparation de nos infrastructures.

2017-071

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à octroyer le mandat à l'entreprise Jacques & Raynald Morin Inc. Le contrat sera effectué en régie après dépôts des taux horaires et unitaires, la valeur des travaux, incluant les taxes, sera inférieure à 25 000 \$.

5.3 PLANS MONTRANTS DU TERRAIN DES LOISIRS ET DU GARAGE MUNICIPAL

En prévision d'un réaménagement des deux sites et en l'absence de plans de localisation de nos bâtiments et limites de terrain, un mandat pour établir des plans montrants et implanter les lignes d'emprise sera octroyé à une firme d'arpenteurs.

2017-075

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à demander des soumissions et octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire, le coût estimé est de 2 500 \$.

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, NOUVELLE RÉSIDENCE, 186, BOUL. BLAIS OUEST (D16-215)

Maison à étage de forme irrégulière avec garage attaché de 52' x 33'. Parement de pierre et de Canexel de couleur acadia (vert pâle), la galerie et les éléments de charpente décoratifs sont en bois teint et les fenêtres de couleur crème.

Le projet déroge à l'article 5.4 du règlement de zonage précisant que le bâtiment principal doit être implanté parallèlement à la ligne de rue. Les autres côtés du bâtiment sont par contre parallèles au lot.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 24 avril du Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public indiquant les éléments dérogatoires du projet.

2017-072

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet.

ADOPTÉE

6.2 DÉROGATION MINEURE, STATIONNEMENT, 32, RUE GÉRARD TANGUAY (D16-038)

Résidence de plain-pied sur un terrain de forme irrégulière rendant l'implantation d'un stationnement selon les normes difficile.

Le projet déroge à l'article 3.5.2.4.6., indiquant que l'empiètement maximal d'un stationnement devant la façade doit être de trois mètres.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 24 avril du Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public indiquant les éléments dérogatoires du projet.

2017-073

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet.

ADOPTÉE

6.3 DÉROGATION MINEURE, REMISE AGRICOLE, 114, BOUL. BLAIS EST (D17-005)

Démolition et reconstruction d'une remise agricole en cours avant de 32' x 60'.

Le projet déroge à l'article 5.5.2 du règlement de zonage concernant la localisation des bâtiments accessoires dans la marge avant.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 24 avril du Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public indiquant les éléments dérogatoires du projet.

2017-074

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet.

ADOPTÉE

6.4 CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE ET D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN MARGE AVANT, 49, RUE DE L'ANSE (D16-221)

Démolition et reconstruction d'un chalet dans le secteur de l'Anse, le projet est soumis au PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le projet se trouve dans un secteur d'intérêt touristique;

CONSIDÉRANT les gabarits et les formes des bâtiments voisins (un étage et demi);

CONSIDÉRANT l'état général du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT les plans projets fournis à ce jour à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande pour la suite, et pour le secteur en général dans ce type de dossier, d'exiger des plans et la visite terrain d'un architecte;

CONSIDÉRANT QUE différents points du PIIA ne sont pas respectés, notamment :
Article 20.2.a : structure par rapport aux bâtiments situés de part et d'autre;
Article 20.2.d : le style architectural doit rechercher l'intégration des formes, des volumes, etc.;

2017-076

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE REFUSER le projet tel que présenté;

ADOPTÉE

6.5 PROJET DE LOTISSEMENT, 105, RUE PASCAL-MERCIER (D16-213)

Demande de lotissement sur le site de l'ancienne école apostolique de Berthier-sur-Mer. Toutes les interventions sur ce site sont soumises au PIIA.

CONSIDÉRANT QUE la résidence se retrouve sur la liste des bâtiments patrimoniaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'âge de construction;

CONSIDÉRANT les plans projets fournis à ce jour à la Municipalité;

CONSIDÉRANT le type architectural du bâtiment : maison de courant cubique et québécoise et la superficie de la propriété ($\pm 18\,300\text{ m}^2$);

CONSIDÉRANT les comparables les plus près, soit le domaine Pointe-de-Saint-Vallier (superficie), la Seigneurie des Aulnaies (8 hectares);

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble de la MRC de Montmagny, il ne se retrouve aucune autre propriété de cette qualité sauf peut-être le manoir des Érables;

CONSIDÉRANT QUE différents points du PIIA ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de refuser le projet de lotissement dans sa forme actuelle et d'exiger que les demandeurs consultent un professionnel du patrimoine.

2017-077

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE REFUSER le projet tel que présenté. Le conseil est par contre ouvert à rencontrer les demandeurs pour discuter des leurs projets sur le site.

ADOPTÉE

6.6 GALERIE COUVERTE, 392, BOUL. BLAIS OUEST (D17-065)

Ajout d'une galerie couverte sur un bâtiment d'intérêt patrimonial.

CONSIDÉRANT QUE la résidence se retrouve sur la liste des bâtiments patrimoniaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'âge de construction;

CONSIDÉRANT les plans projets fournis à ce jour à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE différents points du PIIA ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a des réserves quant à l'ajout d'un toit sur la galerie existante et suggère de ne pas autoriser la mise en place d'un gazebo intégré.

2017-078

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet, sans le gazebo, et avec des modifications au niveau des barreaux de galerie, des aisseliers et de la toiture.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

7.1 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Le titulaire du poste aura la responsabilité de coordonner les différents travaux sur le territoire de la municipalité, les surveiller et appuyer Marc Blais dans la réalisation de ceux-ci.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a confié un mandat d'analyse de la structure organisationnelle à un consultant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire assurer un meilleur entretien de ses parcs, immeubles, routes et infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la structure organisationnelle par le consultant, la municipalité de Berthier-sur-Mer désire ajouter un poste de coordonnateur des travaux publics.

2017-079

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Benoit Guimont afin de combler le nouveau poste de coordonnateur des travaux publics au sein de la Municipalité;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.
ADOPTÉE

7.2 MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE MADAME ISABELLE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a confié un mandat d'analyse de la structure organisationnelle à un consultant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la structure organisationnelle par le consultant, la municipalité de Berthier-sur-Mer désire modifier le titre d'emploi de la secrétaire adjointe pour le titre de secrétaire-trésorière adjointe.

2017-080

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PROCÉDER à la modification du titre d'emploi du poste de secrétaire adjointe, détenu par Madame Isabelle Mercier, pour le titre de secrétaire-trésorière adjointe et qu'elle partage les pouvoirs attribués par le Code municipal du Québec, ou la Loi sur les cités et ville avec le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

7.3 APPROBATION DES AUGMENTATIONS SALARIALES POUR 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'analyse des postes en vue de fixer les augmentations salariales des employés pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les propositions d'ajustements salariaux ont été présentées, en caucus, aux membres du conseil.

2017-081

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PROCÉDER aux ajustements salariaux proposés rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

8. AUTRE

9. CORRESPONDANCE

9.1 13^E ÉDITION DU DÉFI DE NATATION DE BERTHIER-SUR-MER

L'évènement sera de retour le 24 juin prochain. En 2016, 62 nageurs ont pris le départ de l'activité qui compte aussi près d'une centaine de bénévoles. Les organisateurs sollicitent la participation financière de la Municipalité.

CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation, son rayonnement et sa popularité auprès du public;

2017-082 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PARTICIPER au financement de l'activité, le montant octroyé ou la compensation en matériel sera déterminé à la prochaine rencontre du conseil.
ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE COMMANDITE, ON PÉDALE POUR LE 1000 KM DU GDPL
4 à 7 qui se tiendra le 19 mai prochain au restaurant la Plage dans le but de ramasser des fonds pour la Fondation Go le Grand Défi. Une partie des profits sera versée au projet de réaménagement de la cour de l'école Notre-Dame de l'Assomption.

2017-083 IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PARTICIPER au montant de 300 \$, par l'achat d'hors-d'œuvre, lors de l'activité.
ADOPTÉE

9.3 DROIT DE PASSAGE DU GRAND TOUR DESJARDINS 2017

À la demande du ministère des Transports, le comité organisateur demande l'autorisation à la Municipalité pour passer sur notre territoire, le 5 août 2017.

2017-084 IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le passage du Grand Tour Desjardins 2017.

9.4 DROIT DE PASSAGE LA TOURNÉE DES VAINQUEURS 2017

Cet événement cycliste a comme objectif de remettre 100% des inscriptions recueillies en don à la Fondation de L'Hôtel-Dieu de Montmagny. Le comité organisateur nous demande notre accord pour passer sur notre territoire le 19 août prochain.

2017-085 IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le passage de la Tournée des Vainqueurs et confirmer qu'il n'y aura pas de travaux majeurs dans la Municipalité le 19 août et d'aviser la population des entraves dans le journal le Berthelais.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- La corporation touristique de Berthier-sur-Mer, en collaboration avec Tourisme Montmagny et les Îles invite les intervenants touristiques à un 4 à 7 de lancement de la saison touristique qui aura lieu le 24 mai prochain au Café du Havre, les informations suivront.
- Commentaire d'un citoyen pour savoir s'il serait possible de procéder au vidage des poubelles des parcs et de la plage pendant les fins de semaines achalandées de l'été.

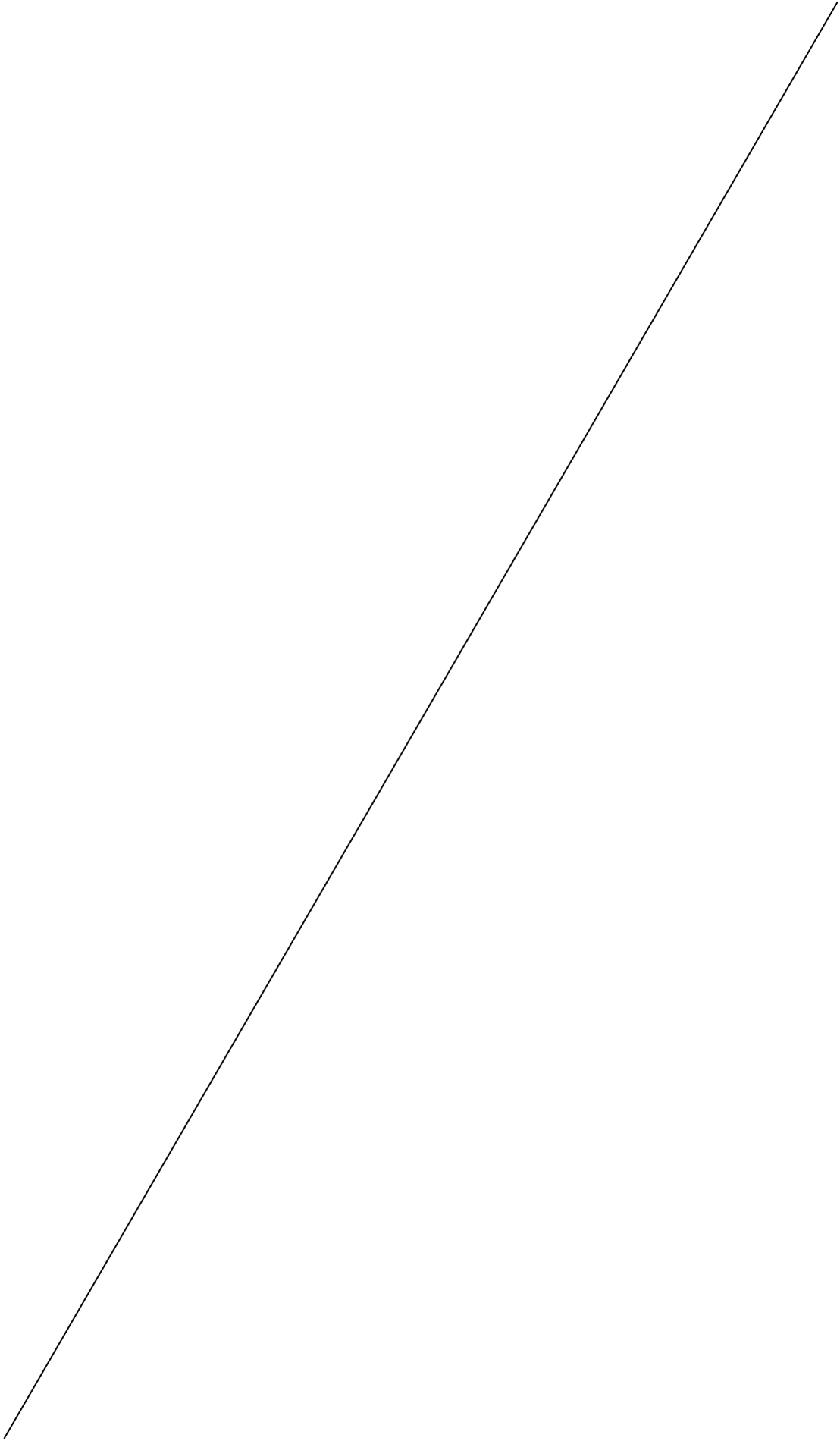
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

2017-086 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE TERMINER la réunion à 19 h 38
ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :

Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide